

Interpellation – Disparition du service de la Maraude et devenir des locaux de la rue Gillon 35

Monsieur le Bourgmestre,

Pendant de nombreuses années, la Commune disposait d'un service appelé *La Maraude*, installé rue Gillon 35 et rattaché au Service de Prévention. Ce service assurait un travail de rue auprès des personnes en situation d'extrême précarité, notamment celles souffrant de troubles de santé mentale, en assurant un suivi de proximité et une orientation vers les structures spécialisées. Aujourd'hui, il n'existe aucune information publique expliquant pourquoi ce service a été supprimé ni dans quelles conditions cette décision a été prise.

Après la disparition de la Maraude, les locaux ont été occupés de manière caritative par une association, essentiellement portée par des femmes militantes, qui continue d'accompagner des personnes en déshérence. Or, j'apprends que la maison située rue Gillon 35 est désormais mise en vente, ce qui met en péril l'action de cette association et risque de priver de soutien des personnes déjà très fragilisées.

Dans ce contexte, je souhaite vous poser trois questions.

1. Pour quelles raisons le service communal de la Maraude a-t-il été supprimé et sur quelle base cette décision a-t-elle été prise ?
2. Quelles mesures la Commune a-t-elle envisagées pour permettre à l'association qui occupe les locaux de poursuivre son action si la maison est vendue ?
3. Quel est aujourd'hui le cadre juridique de l'occupation de la rue Gillon 35 : existe-t-il une convention, un bail, ou tout autre document qui formalise cette mise à disposition ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.